

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

**Décision du 13 février 2025**

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>02.2025-11</b> | <b><u>FAMILLE</u></b><br><b><u>OBJET</u> : Demande de subvention de fonctionnement 2025 pour le LAEP auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique</b> |
|-------------------|--|

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) comme un lieu d'accueil itinérant ouvert aux familles et leurs enfants âgés de 0 à 6 ans,

Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles, participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur parentalité avec pour objectifs :

- accompagner et valoriser les rôles et les compétences des parents,
- les accompagner dans l'élaboration de repères quant aux différentes phases de développement de leur enfant,
- permettre l'expression des parents sur leur vécu et celui de leur enfant,
- faciliter l'intégration des familles dans le tissu local et parfois rompre l'isolement,
- préparer la séparation parent-enfant et favoriser l'autonomie de l'enfant,
- faciliter la socialisation du jeune enfant,
- prévenir les situations de négligence ou de violence.

**Considérant** la volonté du Département de Loire-Atlantique de soutenir les partenaires dans le développement d'une offre de services aux familles au travers de lieux d'accueil enfants parents pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges,

**Considérant** l'intérêt pour Clisson Sèvre et Maine Agglo de solliciter, au titre de l'année 2025, une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique, pour le fonctionnement du LAEP,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1** : de solliciter une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique pour un montant prévisionnel de 6 200€ pour le fonctionnement du LAEP de Clisson Sèvre et Maine Agglo au titre de l'année 2025.

**ARTICLE 2** : de signer lui-même, ou son représentant, tous actes afférent à la présente décision.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »